



Titre exécutoire remis par l'huissier

Par **archambault**, le **26/10/2009** à **16:20**

Bonjour,

Je me permets de vous demander, nous avons reçu un commandement de payer concernant un chèque sur un compte joint, or ce chèque n'a pu être honoré, et nous avons reçu un titre exécutoire,

Or ce titre exécutoire n'a été formulé qu'au nom de mon mari, ce qui entraîne maintenant une inscription hypothécaire sur son bien personnel et en totalité du chèque.

La question, est l'huissier devait-il envoyer un titre exécutoire au deux noms, et dans ce cas, le titre exécutoire, est caduc puisque'il a été envoyé qu'au nom de Monsieur. Et d'autre part, qu'elle sont nos droits .

MERCI, pour la réponse que vous voudrez bien me faire

sincères Salutations

MME ARCHAMBAULT